

LES ARCHIVES LOUVANISTES DE MGR WILLY ONCLIN.  
A L'OCCASION DE LEUR OUVERTURE  
ET DE LA PUBLICATION DU *REPERTORIUM* (\*)

Le 17 juillet 1989 Mgr Onclin rendit l'âme, à l'âge de 84 ans, dans sa paisible demeure d'Heverlee, située dans les faubourgs de Louvain (Leuven). Le professeur émérite de la Faculté de Droit canonique (où il succède à A. Van Hove en 1938 comme professeur ordinaire) et ancien secrétaire adjoint de la Commission pontificale pour la révision du Code de droit canonique de 1917, n'a pas besoin de présentation <sup>(1)</sup>. Sa longue carrière au service de l'Eglise et les fonctions importantes qu'il a exercées pendant le Concile Vatican II et, surtout, lors de la révision codiciaire, disent tout l'intérêt de ses archives personnelles.

La « Chaire Mgr Onclin », instaurée en 1993 en vue de stimuler l'étude du droit canonique comparé, a tenu le 27 février 1998 une séance académique au cours de laquelle les archives de Mgr Onclin furent officiellement ouvertes. Leur inventaire, publié sous la forme d'un *Repertorium*, fut présenté au public par son auteur, C. Van de Wiel, professeur émérite de la Faculté de Droit canonique de la K.U. Leuven <sup>(2)</sup>. Ce jour-là, le doyen de

---

(\*) A propos du livre de C. VAN DE WIEL, *Repertorium van de documenten van het Tweede Vaticaanse Concilie en van de Pauselijke Commissie voor de herziening van het Kerkelijk Wetboek van 1917 in het archief Monseigneur Willy Onclin 1960-1986* (G. Cooman ed.), col. *Novum Commentarium Lovaniense in Codicem Iuris Canonici*, Peeters, Leuven, 1998, p. 366.

<sup>(1)</sup> Voir notamment J. LINDEMANS, H. DEMEESTER (eds), *Liber Amicorum Monseigneur Onclin. Actuele thema's van kerkelijk en burgerlijk Recht. Thèmes actuels de droit canonique et civil* (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, vol. XLII), Gembloux, 1976, p. IX-XXII; P. Lombardía, discours prononcé lors de la remise du doctorat *Honoris causa* à Mgr Onclin par la Faculté de Droit canonique de l'Université de Navarre à Pampelune, le 7 octobre 1967, dans *Ius canonicum* 30 (1990), p. 19-20; L. De Fleurquin (à l'époque Doyen de la Faculté de Droit canonique de la K.U. Leuven), *In memoriam W. Onclin*, dans *Ephemerides Theologicae Lovanienses* 65 (1989), p. 481-483 et *Ius canonicum* 30 (1990), p. 15-22. Voir aussi *Repertorium*, p. 17-24.

<sup>(2)</sup> Cf. C. VAN DE WIEL, *Les archives de Mgr Onclin répertoriées*. Ce discours n'a pas encore été publié.

ladite Faculté, Rik Torfs, prit également la parole à ce sujet <sup>(3)</sup>. Son Excellence Mgr Julián Herranz, président du Conseil pontifical pour l'interprétation des textes législatifs, invité pour la circonstance, souligna l'ampleur et la qualité du travail effectué par Willy Onclin dans un esprit de service et de fidélité à l'Eglise tout à fait exemplaire.

Dans son testament, Mgr Onclin avait légué à la Faculté de Droit canonique ses archives relatives à la révision du Code. Lors de l'accession du professeur Van de Wiel <sup>(4)</sup> à l'éméritat (en octobre 1990), le Conseil de la Faculté chargea ce dernier de réaliser l'inventaire de documents plutôt mélangés, contenus dans 52 caisses en carton. Il se mit au travail, avec minutie et constance — vertu qu'il épouse jusque dans son prénom! —, mettant à profit ses qualités d'analyse et de classification. Pouvait-on songer à une personne mieux préparée à la tâche que l'ex-archiviste et chancelier de l'archevêché de Malines-Bruxelles, de surcroît auteur d'une *History of Canon Law* <sup>(5)</sup> s'inscrivant dans la lignée de son maître A. Van Hove? En fin de parcours, la publication de l'inventaire a été facilitée par l'efficace soutien informatique apporté par l'historien Guido Cooman, qui assumera dorénavant la gestion des archives canoniques. L'étude a logiquement trouvé place dans le *Novum Commentarium Lovaniense in Codicem Iuris* <sup>(6)</sup>, collection promue par des professeurs de ladite Faculté <sup>(7)</sup>, auxquels revient la lourde tâche de succéder aux auteurs du célèbre *Commentarium Lovaniense*, ouvrage de référence incontesté parmi les commentaires du Codex de 1917.

Notre propos est de présenter les archives à l'aide du nouveau *Repertorium*. Nous donnerons un aperçu général de l'ouvrage, puis nous analyserons plus en détail ses différentes parties, de manière à permettre au lecteur de juger de l'intérêt des archives pour des recherches concrètes <sup>(8)</sup>.

---

<sup>(3)</sup> Cf. R. TORFS, *Monsignor W. Onclin revisited*, dans *Bridging past and future Monsignor W. Onclin revisited*, Louvain, 1998, p. 21-31.

<sup>(4)</sup> Concernant la biographie et la bibliographie de l'auteur, voir *Mechliniensa in honorem Prof. em. Dr. Constantini Van de Wiel septuagenarii* (R. De Smedt, ed.), Malines, 1995, p. 25-39.

<sup>(5)</sup> Cf. C. VAN DE WIEL, *History of Canon Law*, Louvain, 1991; *Geschiedenis van het kerkelijk recht*, Louvain, 1986.

<sup>(6)</sup> A ce jour, seul le commentaire du Livre I du C.I.C. de 1983 a paru: R.G.W. HUYSMANS, *Novum comentarium lovaniense*, I, *Algemene Normen van het Wetboek van Canoniek Recht*, Louvain, 1993.

<sup>(7)</sup> Le comité de rédaction comprend L. De Fleurquin, R.G.W. Huysmans, P. Stevens, R. Torfs, C. Van de Wiel et K. Walf.

<sup>(8)</sup> Conformément au règlement adopté par le Conseil de la Faculté de Droit canonique le 19 mars 1998, les archives canoniques peuvent être consultées sur demande à la salle de séminaire de ladite Faculté (Collège Maria-Theresia, 3<sup>e</sup> étage, Sint-Michielsstraat 6, B-3000 Leuven). Les requêtes doivent préciser les documents auxquels on souhaite avoir accès sur base du *Repertorium*. Elles peuvent être adressées au Dr. Guido

1. *Aperçu général du Repertorium.*

En ce qui concerne la langue utilisée pour tous les ouvrages de cette collection, il ne s'agit plus du latin, comme au temps du *Commentarium*, mais bien du néerlandais. L'on peut certes regretter qu'un instrument de travail destiné à l'échelle mondiale ne soit pas rédigé, en outre, dans une langue plus internationale. Cette observation, qui vaut, dans une certaine mesure, pour l'ensemble du *Novum Commentarium*, nous paraît particulièrement préjudiciable dans le cas présent. On formulera donc le vœu qu'une édition du *Repertorium* puisse aussi voir le jour en français ou en anglais. D'autant que ce livre se veut aussi un hommage à Mgr Onclin, qui était polyglotte. Il enseigne à Louvain, aussi bien en français qu'en néerlandais, aux Facultés de Droit canonique et de Droit. Par ailleurs, pas plus que l'auteur dudit *Repertorium*, il ne s'est jamais laissé enfermer par des clivages linguistiques; ses nombreux articles et ses conférences en témoignent. *Rebus sic stantibus*, le lecteur ignorant le néerlandais pourra toutefois faire usage de l'inventaire actuel, dans la mesure où, les titres figurant dans la langue originale, il lui sera possible de se faire une idée des documents archivés et de repérer ceux qui sont susceptibles de l'intéresser.

Une introduction à l'ouvrage, à la biographie de Mgr Onclin et à sa bibliographie permettent au lecteur de mesurer d'emblée l'envergure internationale du canoniste louvaniste, que l'on découvre sur une photographie au début du livre, la mine réjouie, serrant la main de Jean-Paul II. La scène se déroulait le 25 janvier 1983, jour de la promulgation du Code. Pour ce qui est du contenu, les archives contiennent des documents datant des années 1960 à 1986. Ils sont relatifs au Concile Vatican II (1960-1966) et à la révision du Code de Droit canonique de 1917 (1964-1986). Ces deux pôles délimitent respectivement la Partie I (p. 25-106) et la Partie II (p. 107-356). Les deux Parties sont subdivisées en chapitres : 6 sur le Concile et 19 sur la révision du Code. Chaque chapitre s'ouvre sur une introduction plus ou moins développée, dans laquelle l'auteur situe les documents conciliaires ou conciliaires qui étaient en préparation, le rôle spécifique que Mgr Onclin a joué ainsi que l'ordre de classement pris en considération. Ces documents, reçus ou rédigés par Mgr Onclin, sont de nature très variée: schémas, décrets, rapports, remarques, études, articles, notes de travail, lettres, etc. Ils sont numérotés et brièvement décrits: nom, prénom et fonction de l'auteur, titre dans la langue originale, date, nombre de pages (à partir de 2), indication de la langue dans laquelle le corps du texte a été rédigé (sauf

man (<Guido Cooman@law.kuleuven.ac.be>). Des photocopies peuvent être commandées sur place. Quant aux documents relatifs au Concile, ils sont conservés à la Bibliothèque de Théologie, au Centrum voor Conciliestudie Vaticanum II (Prof. M. Lam-  
ts, de Beriotstraat 26, B-3000 Leuven).

orsqu'il s'agit du latin). Lorsqu'il n'y a pas de titre, le contenu du document est signalé. Les noms de personnes et de lieux sont écrits conformément à l'*Annuario Pontificio*. Chaque fois qu'il le juge utile, l'auteur indique en note les sources officielles (AAS, *Communicationes*, etc.), les revues dans lesquelles certains textes ont été publiés ainsi que quelques ouvrages spécialisés, ce qui augmente encore l'intérêt historique et pratique de l'outil. Les chapitres se terminent généralement par une succincte bibliographie, et l'ouvrage, par un index des personnes citées.

## 2. *Analyse du contenu des archives.*

### a) *Les documents du Concile Vatican II.*

La Partie I contient des documents relatifs aux questions que Mgr Onclin a été amené à traiter en tant qu'expert<sup>(9)</sup>. Dans le cadre de la Commission *De episcopis et dioecesium regimine*, il s'est intéressé au décret *Christus Dominus*, sur la charge pastorale des évêques. Le rôle qu'il joua dans la rédaction latine du décret fut considérable<sup>(10)</sup>. Son travail à la Commission *De disciplina cleri et populi christiani* le mêla au décret *Presbyterorum Ordinis* sur le ministère et la vie des prêtres. Il était également expert de la Commission *De seminariis, de studiis et de educatione catholica*, ce qui lui permit de contribuer très directement à la rédaction du décret *Optatam totius* sur la formation des prêtres (cf. chap. I à III). Le chapitre IV concerne la constitution dogmatique *Lumen Gentium*, tandis que la déclaration *Gravissimum educationis* fait l'objet du chapitre V. Le dernier chapitre de cette première partie concerne des schémas d'autres décrets et constitutions conciliaires (sur la liturgie, les associations de fidèles, le sacrement du mariage, les communications sociales, l'oecuménisme et l'apostolat des laïcs). Cette première partie du *Repertorium* est nettement plus courte que la partie canonique. La disproportion s'explique jusqu'à un certain point par le fait que, d'une part, Mgr Onclin a retiré certains documents de ses archives conciliaires afin de les utiliser ultérieurement lors de la révision du Code de droit canonique, d'autre part, il a acquis certains textes relatifs au Concile après la période conciliaire et les a rangés dans ses archives de la révision du C.I.C.

### b) *Les documents de la révision du Code de 1917.*

C'est évidemment en sa qualité de secrétaire adjoint — à ses yeux, bien différente de la fonction de sous-secrétaire — de la *Commissio pontificia* (

(9) Cf. J.S. QUINN, *Monsignor Onclin and the second Vatican Council*, dans *I Amicorum...*, o. c., p. 13-21.

(10) Cf. Cl. SOETENS, *Vatican II et la Belgique*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 173.

*dici iuris canonici recognoscendo* que Mgr Onclin est passé à l'histoire. Pendant 20 ans, il va se rendre chaque mois à Rome et y travailler intensément, tout en poursuivant ses activités académiques à Louvain.

La Partie II du répertoire comporte 19 chapitres. Les 15 premiers sont en rapport avec la révision du Code. Après un premier chapitre sur la préparation de la réforme codiciaire, en vient un autre consacré à la *Lex Ecclesiae Fundamentalis*, sur laquelle l'auteur s'arrête davantage, lui aussi, dans l'introduction. Il rappelle notamment que, fin 1969-début 1970, la plupart des cardinaux avaient répondu positivement au projet de Loi fondamentale. L'intervention du cardinal Suenens contribua à inverser le cours des choses, comme l'illustrent bien les archives <sup>(11)</sup>. A propos de ce projet renvoyé *sine die*, le doyen Torfs fait remarquer dans son discours qu'au moment même « où l'Eglise souhaite retourner à son propre champ uniquement religieux, elle est confrontée de plus en plus aux exigences quotidiennes de l'Etat constitutionnel moderne » <sup>(12)</sup>. C'est pourquoi il suggère que les canonistes soient aussi des juristes compétents, enclins au dialogue avec les juristes civils et capables de régler les problèmes concrets que pose aujourd'hui l'existence de l'Eglise au sein d'une société souvent non confessionnelle, pluraliste et sécularisée. En citant Mgr Onclin en exemple, il propose précisément la relance du projet de *Lex Ecclesiae Fundamentalis*, comme l'un des moyens utiles pour atteindre ces objectifs <sup>(13)</sup>.

Le chapitre XIV concerne les documents de la phase finale (1980-1986), avec notamment le rapport des dernières réunions tenues en juillet et septembre 1982 par l'équipe d'experts présidée par celui qui deviendra le cardinal Castillo Lara <sup>(14)</sup>. Les 11 chapitres centraux suivent pratiquement l'ordre des canons du Code : normes générales (chap. III), fidèles, laïcs, associations de fidèles (chap. IV), ministres sacrés ou clercs (chap. V), constitution hiérarchique de l'Eglise (chap. VI), instituts de vie consacrée et sociétés de vie apostolique (chap. VII), fonction d'enseignement de l'Eglise (chap. VIII), sacrements (chap. IX), autres actes du culte divin, lieux et temps sacrés (chap. X), biens temporels de l'Eglise (chap. XI), sanctions (chap. XII) et, finalement, procès (chap. XIII).

Les chap. III-VI et IX sont les plus fournis. Mgr Onclin avait une compétence exceptionnelle dans le domaine des normes générales, comme en témoignent ses nombreuses publications scientifiques. En ce qui concerne le peuple de Dieu, on note une nette tendance à rompre avec une mentalité encore assez répandue à l'époque : la vision réductrice selon laquelle les

(11) Cf. *Repertorium*, p. 121-156.

(12) R. TORFS, *Monsignor W. Onclin, o. c.*, p. 28.

(13) R. TORFS, *Monsignor W. Onclin, o. c.*, p. 30.

(14) Cf. *Repertorium*, p. 322-333.

laïcs n'avaient de place dans l'Eglise que *per ubbidire, pagare e non peccare* <sup>(15)</sup>. Le secrétaire adjoint nous livre un matériel abondant sur différents sujets ayant trait à l'organisation hiérarchique de l'Eglise, notamment les Conférences épiscopales <sup>(16)</sup>. Les quelques documents relatifs à la prélatrice personnelle de l'Opus Dei sont mentionnés au chap. V <sup>(17)</sup>. Comme le précisait C. Van de Wiel, les archives contiennent des travaux inédits de W. Onclin concernant de nombreux sujets du Code: «il répondit pour lui-même à ces questions, et ne leur donna aucune notoriété. Elles restaient cachées dans sa documentation jusqu'au jour où nous les avons découvertes. A la fin de sa vie, il m'avait cependant dit: Vous serez étonné des nombreuses réflexions juridiques que j'ai rédigées» <sup>(18)</sup>.

Les cinq derniers chapitres font état de documents qui, tout en n'ayant trait ni au Concile ni à la révision du Code, font partie des archives de Mgr Onclin. Ils concernent l'oecuménisme (chap. XV), des congrès, rencontres et célébrations (chap. XVI), les *personalia* (chap. XVII), des cours de Mgr Onclin (chap. XVIII) et, enfin, des inévitables *varia* (chap. XIX).

\* \* \*

Il nous reste à souhaiter que, grâce à ce répertoire très soigné tant au plan scientifique qu'à celui de la qualité de l'édition, les archives louvanistes récemment ouvertes accueillent de nombreux chercheurs et contribuent de la sorte à une meilleure connaissance du Concile Vatican II ainsi qu'à une correcte interprétation du Code de 1983. Puissent aussi ces quelques pages servir d'hommage au cher Mgr Onclin, à la veille du 10<sup>e</sup> anniversaire de son décès. L'éloge que Jean-Paul II lui adresse dans la constitution par laquelle il a promulgué le Code de 1983 n'est pas volée: «lui, dont l'assiduité et le zèle ont grandement contribué à l'heureuse conclusion de cette oeuvre» <sup>(19)</sup>.

JEAN-PIERRE SCHOUPPE

---

<sup>(15)</sup> Le professeur Van de Wiel cite ici un extrait d'une lettre de A. del Portillo à W. Onclin en date du 17 novembre 1966 (cf. *Repertorium*, p. 184).

<sup>(16)</sup> Cf. *Repertorium*, principalement p. 218-222.

<sup>(17)</sup> Cf. *Repertorium*, p. 202.

<sup>(18)</sup> C. VAN DE WIEL, *Les archives de Mgr Onclin répertoriées*, o. c.

<sup>(19)</sup> JEAN-PAUL II, Const. ap. *Sacrae disciplinae leges*, 25 janvier 1983.